



Droit du gérant d'une sarl

Par **sykno**, le **12/07/2010 à 18:00**

Bonjour,

On me propose la gérance d'une société dont je suis déjà salarié en temps que simple employé. Je voudrais savoir quel sont mes droits et aussi savoir si dans le cas d'un dépôt de bilan j'aurais droit au allocation chômage sachant que je ne détiendrait aucune part de l'entreprise et que je ne serais pas rémunéré sur la fonction de gérant.

Merci par avance de vos réponses